Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Paiement suite à un divorce

Par JacquesMartin

Bonjour, j'ai une question concernant le divorce, j'ai divorcé, il y a 6 ans mais je n'ai jamais reversé la moitié de MES économies à mon ex-femme suite au divorce, depuis 6 ans, je reçois lettre d'huissier sur lettre d'huissier chaque mois, ils ont même fait une saisie directement sur mon compte bancaire, il y a quelques années. Ma question, y'aura-t-il un jour prescription ? Ce cauchemar aura-t-il un jour une fin sans que j'ai à payer quoique ce soit ? Merci infiniment d'avance pour votre réponse. Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Chaque fois que le créancier aura tenté de faire exécuter la décision de justice à votre encontre, par le biais d'actes d'exécution forcée ou de mesures conservatoires prises en application du code des procédures civiles d'exécution, il aura interrompu la prescription.

Que dit l'acte relatif à ce montant que vous devez verser?

Quel était votre régime matrimonial ?